



UNE VOITURE POUR LES FRANÇAIS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 18/01/2024

L.C.R.

Echéance le : 29/02/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document 4356253	N° Client 0165285	Votre Commande BEL YANNICK	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 4995088	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4995088 DU 18/01/2024 **								
ADBLUE 10L		CSAAB10 A13A03	10,00	4	10,00		10,00	100,00
----- SOUS-TOTAL PIECES -----			100,00					
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION								
Total hors taxe			Montants T.V.A.			Total T.T.C		
PI : 100,00			acquittées sur les débits suivant autorisation de l'Administration					
MO : 0,00 100,00			(4) 20,00			120,00		
DIV : 0,00			100,00					
			20,00					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4356253	0165285	4995088
Echéance le : 29/02/2024		
18/01/2024		120,00



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes (fournitures, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun crédit d'essai. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités et se voir verser des sommes d'intérêts et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi n° 91-127 du 13/01/91 et tous intérêts légaux en vigueur à l'expiration de la date d'échéance des sommes. Par ailleurs, une majoration forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € sera appliquée à l'acheteur.



RESERVES DE PROPRIETE : La cession de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendue jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce. Les risques restent néanmoins à l'acheteur dès la livraison des marchandises.



ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont : ceux du ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.